

INVENTAIRE des biens de la communauté de **Pierre Levasseur**, menuisier, **veuf de Marie-Madeleine Chapeau**, de la ville de Québec, *rue Mont-Carmel* [Acte du 17 octobre 1695, devant **le notaire Guillaume Roger** de Québec].

L'an mil six cent quatre-vingt quinze, le dix-sept octobre [17-10-1695], deux heures et mi-temps : **à la requête** de **Pierre Levasseur**, menuisier, demeurant en cette ville, *rue de Mont-Carmel*, **veuf de défunte Marie-Magdelaine Chapeau**, jadis sa femme, *tant en son nom*, à cause de la communauté d'entre lui et la dite défunte, *que comme père et tuteur* de **Marie-Magdelaine et de [Pierre-]Noël Levasseur**, enfants mineurs issus du mariage d'entre lui et la dite défunte Chapeau, et en la présence de **Jean Juinreau** [= **Jean-Pierre Juneau**], subrogé tuteur élu par un même acte **de la Prévôté de cette ville de Québec**, du dix septembre dernier [10-09-1695] [suit un ajout en marge :] et par autre acte de prestation de serment du dit Juinreau devant monsieur le lieutenant général, en date du jour [...]. Signé : Rageot [fin de l'ajout], [...] **le dit Pierre Levasseur** quant à la confection du présent inventaire, partage et actions que les dits enfants mineurs pourront avoir et seraient (?) à l'encontre de leur dû que et tuteur et à la confirmation des droit des dites parties et de qui il appartiendra, [en] présence des témoins ci-après nommés et été par **Guillaume Roger**, notaire royal en la dite Prévôté de Québec en la Nouvelle-France, fait

INVENTAIRE ET DESCRIPTION de tous les biens, meubles, [...], ustensiles, titres, papiers du [...] et de l'état des immeubles [...] dépendant de la communauté qui était entre le dit Pierre Levasseur et sa dite défunte femme, demeurant après son décès, trouvés en la maison du dit **Pierre Levasseur** et par lui à nous montrés et enseignés après [...] par lui pris (?) en nos mains de tous les dits biens montrés et enseignés pour être inventoriés au présent inventaire, sans aucun en réceler, sur les peines de droit à ce introduites, qui lui ont été données à entendre, **lesquels meubles ont été prisés et estimés par maître Michel le Pallieur**, huissier royal en la dite Prévôté de Québec, priseur, vendeur ordinaire de biens meubles, qui les a prisés et estimés à leur juste valeur et sans criée [...] présent et prix convenu de chaque chose, le tout ainsi qu'il ensuit :

→ **Premièrement, dans une chambre du dit logis :**

- **Une crémaillère** prisée et estimée à cinq livres, cinq sols, ci...

1695-10-17

[page 2 de l'original]

- **Une paire de chenets moyens**, qui ont été prisés et estimés neuf francs, ci...
- **Une pierre à feu, un gril et une broche à rôtir**, le tout [...] et prisé ensemble à quatre livres et 2 sols, ci...
- **Trois vieilles petites marmites rompues et une vieille cuillère jaune avec une cuillère à pot** et un [...], prisés et estimés ensemble à cinq livres, cinq sols, ci...
- **Une poêle à frire**, estimée quarante sols, ci...
- **Une paire de fers à flasquer**, prisés et estimés ensemble à cent dix sols, ci...
- **Trois petits seaux** [...] usés, estimés ensemble à ...
- **Un grand et un petit poêlon, vieux**, prisés et estimés ensemble à cinquante sols, ci...
- **Deux vieux petits seaux** [...] prisés et estimés à cent sols, ci...
- **Une plaque de poêle cassée**, plus deux morceaux avec deux [...] de fer, dont une la tient et l'autre tient le poêlon [...], le tout prisé et estimé à cent sols, ci...
- **Vingt-cinq livres** [...] étant demi usé et quatre plats, un bassin, six assiettes, deux chandeliers, deux salières (?), une tasse, prisés et estimés chacun (?) à vingt sols..., faisant le tout ensemble vingt-cinq livres, ci...
- **Huit livres aussi d'étain** [...] : en un bassin, deux assiettes, une pinte, une

[page 3 de l'original]

- **chopine et six cuillères**, estimées aussi à vingt sols la livre, ci...
- **Neuf chaises vieilles** [...] **de bois de noyer et deux** [...], toutes ensemble prisées et estimées à neuf livres, ci...
- **Deux vieilles petites tables** [...], prisées et estimées ensemble à cinquante sols, ci...

1695-10-17

- Un bois de lit de **merisier tourné**, garni, et une vieille paillasse, un vieux matelas, une couverture dans laquelle [il] y a environ six livres de plumes, un vieux traversin, une couverture de normandie demi usée et un tour de lit de linge jaune qui a aussi servi, le dit bois de lit étant garni et ses tringles de soie, le tout estimé ensemble à soixante-cinq livres, ci...

- Et a le dit **Pierre Levasseur** déclaré que le présent article ne doit pas être employé au présent inventaire, devant au moins avoir son lit et pourquoi il le réclame comme lui appartenant.

- **Une armoire de bois de noyer toute livrée (?) ouvrant à quatre panneaux, en deux corps et trois tiroirs et cinq serrures avec leurs [...] en chapiteau**, estimée à quarante-cinq livres, ci...

→ Dans laquelle armoire,

[il] s'est trouvé une cape de camelot (?) rayée (?) presque neuve, estimée à 6 livres, ci...

- Deux manteaux pour hommes et capucine (?) avec leurs jupes dans un [...] et tout qui a

[page 4 de l'original]

un peu été porté, estimés ensemble, l'un portant l'autre, à quarante livres, ci...

- Deux vieilles jupes de serge de landres, une rouge et l'autre blanche, prisées et estimées ensemble à quinze livres, ci...

- Une paire de souliers neufs pour femmes, estimés à quatre livres, ci...

- Cinq vieilles chemises pour femmes, estimées, l'une portant l'autre, à cent sols...

- Une écharpe de [...] qui a servi, estimée à quatre livres, ci...

- Six vieilles coiffes et cinq paires de manches pour [...] de toile commune, le tout prisé et estimé ensemble à six livres, ci...

→ Dans la dite chambre, un fusil, estimé à quinze livres, ci...

- Une serrure de porte garnie de sa clef avec deux [...], estimée à trois livres, dix sols, ci...

1695-10-17

- **Une armoire sans derrière, ouvrant à quatre panneaux, ceux du haut étant ouverts à dessus**, prisée et estimée à quatre livres, ci...
- **Une [...] de bois de quarante livres** , estimée à huit sols la livre, ci...
- **Un fourgon de fils pour un four**, estimé à trente sols, ci...
- **Cinq draps de toile [...] demi usés, de trois autres pires, de [...] non plus pires que les quatre autres**, estimés ensemble à quinze livres, ci...

[page 5 de l'original]

- **Six nappes et sept serviettes, plus de demi usées**, estimées ensemble à huit livres, ci...
- **Deux vieux petits matelas de bourre avec deux vieilles couvertures, une en poil de chèvre et l'autre de laine**, prisés et estimés, le tout ensemble, treize livres. ci...

→ Dans la cour du dit logis :

- **Deux bariques [...], une cuve à lessive, une binette de deux barils**, le tout estimé ensemble à [...] à huit livres, ci...
- **Une barrique de chaux**, estimée à trois livres, ci...
- A été représenté par le dit Levasseur, **un miroir avec un cadre de bois noir**, prisé et estimé à trois livres, ci...

Et attendu qu'il est près de six heures du soir, a été remise la continuation du présent inventaire au premier jour commandé et sous nouvelles, meubles ci-dessus inventoriés demeureront à charge et possession du dit **Pierre Levasseur**, qui en est chargé pour les représenter quand et à qui il appartiendra. Fait en présence des sieurs **Jacques Leblond**, **Charles Chaboulié** son [...], demeurant aussi à Québec [...], qui ont avec le dit **Pierre Levasseur**, autorisé huissier et notaire, signé et a, le dit **Juinrau**, subrogé tuteur, déclaré ne savoir lire ni signer, de ce enquis.

1695-10-17

Signé : Pierre Levasseur

[Michel] Le Pallieur (avec paraphe)

Jasques Leblond de Latour

[Charles] Chabouslié

[Guillaume] Roger, notaire (avec paraphe)

(page 6 de l'original)

Et avenant le dix-huit octobre, au dit an mil six cent quatre-vingt quinze [18-10-1695], à la résidence de **Pierre Levasseur**, aussi présent, et en la présence de **Jean-Pierre Juneau**, subrogé tuteur, a été, par le notaire ci-devant dit et soussigné, assisté de maître **Michel Le Pallieur**, huissier, procédé à la continuation du présent inventaire ainsi qu'il s'ensuit, le dit matin.

→ **Premièrement, dans un bas-côté, tenant à la dite maison**, s'est trouvé :

- **Une [...] noire de quatre ans**, estimée et prisée à la somme de trente livres, ci...
- **Quatre-vingt-dix planches de pin**, estimées à six sols pièce, [...] ensemble à vingt-sept livres, ci...
- **Trente-trois madriers, deux portes et un contrevent, le tout vieux**, et estimé ensemble à neuf livres pour, ci...
- **Vingt-huit madriers de noyer, sept planches de merisier de sept pieds de long, le tout pour faire quatre [...] de bois de merisier**, le tout prisé et estimé ensemble à vingt-huit livres, ci...
- **Un cent (?) de foin**, estimé à quatorze livres, ci...

→ **Dans une boutique dépendante du dit logis, (il) s'est trouvé :**

- **Trois varlopes toutes montées, deux paires de bonnets, l'une à madriers, l'autre à planches, une scie à refendre, deux guillaumes, deux scies à main, un sergent, deux**

1695-10-17

fermoirs, deux ciseaux, deux bidamires (?), une petite hache, un vilebrequin, le tout estimé ensemble à vingt-deux livres, dix sols, ci...

• Et a le dit **Pierre Levasseur** dit et déclaré **que l'article ci-dessus** n'a pas à avoir été employé au présent inventaire, comme étant l'outil de son métier dont il se sert pour son

(page 7 de l'original)

métier et à gagner sa vie et celle de ses enfants, pour laquelle considération il le réclame et a signé Pierre Levasseur.

→ Dans une petite cour, [il] y a :

• **Environ cinq cordes de bois**, estimé à quatre livres, dix sols la corde et, en tout, vingt-deux livres, dix sols...

• **Deux grands côsonit (?) d'engrais et deux petites nouritur (?) [...]**, estimés ensemble à quarante livres, ci...

• A le dit **Levasseur** déclaré qu'il y a encore **un tuyau de poêle et [...] civil (?)**, estimé à quatre livres, dix sols, ci...

• A de plus déclaré le dit **Levasseur** avoir acheté de **monsieur de Peirau**, [il] y a deux ans, et **pour deux arpents de bois haute-futaie**, desquels deux arpents le dit **Levasseur** fit prix pour le [...] à soixante livres pour les deux arpents, duquel bois, **pour ce qui en reste debout à travailler**, le surplus ayant été consommé pendant la communauté, a été évalué et estimé à sept livres, dix sols, ci...

→ Suit [...] et papiers :

• **Premièrement, l'acte de tutelle de la Prévôté de Québec**, en date du dix septembre dernier [10-09-1695], par lequel le dit **Pierre Levasseur** est élu **tuteur de ses enfants** et [qui sont aussi ceux] de la dite défunte **Marie Magdelaine Chapeau**, sa femme, et **Jean-Pierre Juneau**, leur oncle maternel, **subrogé tuteur**, lequel pour [...] absent, [il] a été ordonné par les dits actes que

1695-10-17

le dit **Juineau** [= **Juneau**] viendrait au premier jour pour accepter la dite charge de subrogé tuteur, le dit acte, signé **Rageot**, de [...] et paraphé à son seing (?) dessus premier [et coté de la lettre] A.

- **Autre acte de la dite Prévôté**, du dix-sept du présent mois [17-10-1695], par lequel le dit **Juneau** a accepté la dite charge de subrogé tuteur et prêté le dit serment de bien et fidèlement s'acquitter de la dite charge, le dit acte signé **Rageot** et paraphé

[page 8 de l'original]

et coté de la lettre B.

- **Contrat de mariage d'entre le dit Levasseur et la dite défunte Marie-Magdelaine Chapeau**, passé devant maître **Gilles Rageot**, notaire, le trois novembre mil six cent quatre-vingt six [03-11-1686], par lequel **le sieur Levasseur et Magdelaine Chapeau**, jadis sa femme, sont communs en biens meubles d'acquêt et de conquêt, immeubles du jour de leurs épousailles, suivant la coutume qui les représentent [...] pour leurs droits, qui les [...] sous [...] aux [...] l'un de l'autre, [...] avant leur mariage, [...] la dite Magdelaine Chapeau a été donné du douaire coutumier ou de la somme de quatre cents livres de douaire préfix que **Pierre Chapeau** et **Magdelaine Duval**, promettant & obligant de donner en mariage à la dite Magdelaine Chapeau, leur fille, en avancement d'hoirs la somme de cent cinquante livres dans six mois du jour de leurs épousailles en effets ou billet, ainsi qu'ils le pourront faire, et ce pour lui servir nature de propre à la Magdelaine Chapeau et qui seront donation irrévocable entre [...] tant meubles qu'immeubles, le dit contrat paraphé et passé dessus [...] [coté] C.

- **Un titre de concession** faite au dit **Pierre Levasseur** par **Monseigneur le marquis de Denonville**, ci-devant gouverneur de ce pays et **Monseigneur de Champigny**, intendant pour sa majesté en tout ce dit pays d'eux signé et contresigné fredin (?) et séville (?) du devant de leurs armes, par lequel nos dits seigneurs gouverneur et intendant accordent et concèdent au dit sieur Levasseur, **en la Haute-Ville de Québec, sur la rue de Montcarmel, vis-à-vis le Jardin du fort**, un emplacement contenant soixante-huit pieds et demi de large sur la dite rue et soixante et quinze pieds aussi de large dans et en derrière triangle (?) sur soixante et onze pieds et demi de

1695-10-17

profondeur, le long d'un petit passage appartenant à **Jacques Birt** (?) et par lequel il a sortie sur la dite rue, sur soixante-douze pieds de profondeur le long de la voie qui descend sur **la Place d'armes**

[page 9 de l'original]

qui est devant le fort, à la charge d'un sol de rente seigneuriale et six deniers de cens portant lots et rentes, saisine et amendes suivant la coutume de Paris, le tout sous le bon plaisir de sa majesté de laquelle il savait [...] prendre la confirmation de la dite concession [...] du treize [= seize] avril 1689 [16-04-1689], au bas duquel titre [il] appert qu'il a été [en]registré au greffe de nos Seigneurs du Conseil souverain, suivant son l'arrêt de la dite concession d'état du Roi et lettres et confirmation à scellé (?) du quatorze juillet 1690 [14-07-1690]. Et l'arrêt du dit Conseil souverain du vingt août mil six cent quatre-vingt onze [20-08-1691], signé en son [...] du titre de concession, paraphé de nous et coté à la lettre ci... **D**.

→ **Déclaration des dettes actives :**

Premièrement :

- **Par le nommé Lamarche**, pour un quartier du loyer de la maison qu'il occupe, douze livres, ci...
- **Plus par lui** dans (?) dix jours plus qui son cartier pour [...], ci...
- **Pour monsieur de Biniz** (?) [...] par son billet du dix-sept du [...] mois, trente-sept sols [...], ci...
- **Pour O. la Gury**, lui fournir vingt sols, ci...
- **Par le sieur Joseph Roy**, pour dix jours de loyer de la partie de maison qu'il occupe, vingt-quatre sols, ci...
- **Pour lait fourni à sa femme pour ses enfants**, vingt-cinq sols, ci...
- **Est dû par Armand Labusam** (?) **de la Ruis** (?) des [...], la somme de huit livres, ci...

→ Suit la déclaration des dettes passives de la dite succession, communauté :

Premièrement :

- Est dû à Charles Hamel, pour blé et un petit cochon par lui fourni, vingt-deux livres, ci...
- À Pierre Hamel, pour quatre minots de poix, onze livres, ci...
- À la veuve Chapireau, quinze francs pour ce, ci...

[page 10 de l'original]

- À Jacques Rousseau, trois livres, ci...
- À Robert Massion la manche, quinze sols, ci...
- Au révérend père Vignier (?), jésuite, douze livres, pour messes par lui dites pour le repos de l'âme de la dite Magdelaine Chapeau, ~~sa femme~~, ci...
- À la cure et la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Québec, vingt-cinq livres, pour le service et enterrement de la dite défunte. ci...
- À Jean-Baptiste Guay, tant pour la bière de la dite défunte qu'autres travaux par lui faits, quatorze francs, ci...
- À monsieur de Villeray, pour le paccage d'une vache de l'année, estimé dix francs. ci...
- Aux religieuses ursulines, pour le paccage d'une vache de la présente année, dix francs, ci...
- À Jean Rouillard pour voiture de bois de pin de compte sans entr'eux, quatre livres, ci...
- À Nicolas la Braise, pour argent par lui prêté, quatre livres, ci...

Et attendu qu'il est plus de midi, nous a été remis la continuation du dit inventaire à deux heures précises après-midi et ont été tous les dits meubles estimés et papiers ci-dessus inventoriés et laissés en la garde passive du dit **Pierre Levasseur** qui en est chargé pour les représenter quand

1695-10-17

et à qui il appartiendra à [...], en présence des sieurs **Jacques Leblond** et **Charles Chaboulié** [...] demeurant au dit Québec, témoins, qui ont avec les autres, huissier et notaire, signé et le dit Juneau, subrogé tuteur, a déclaré ne savoir écrire ni signer, de ce enquis [...] deux [...] de signé.

Signé : Pierre Levasseur

[Michel] Le Pallieur

Jacques Leblond de Latour

[Charles] Chaboulié

[Guillaume] Roger, notaire

[page 11 de l'original]

Et le dit jour, deux heures de [...], à la requête du dit **Pierre Levasseur**, en la présence et de **Jean Juneau**, subrogé tuteur, a été, par le notaire ci-devant dit et soussigné, procédé à la continuation du présent inventaire, assisté du dit sieur **Le Pallieur**, huissier, ainsi qu'il s'ensuit :

→ **Premièrement, en la continuation des dites dettes passives :**

Est dû :

- **Au nommé Desfoigir (?), taillandier**, la somme de trois livres [...] **pour [...] d'aiguiser une hache [...] pour un rable (?) de fonte**, ci...
- **Au sieur Baudouin, chirurgien**, la somme de vingt livres, **pour traitements et médicaments fournis à la dite défunte femme du dit Levasseur**, ci...
- **À la dite Nagil Camo Duval**, quatre minots de blé, ci...

→ **Suit la teneur (?) des bâtiments et [dé]pendances de la dite succession, ensemble de l'emplacement sur lequel le tout est construit, [à] savoir, ci :**

- **Une maison [...] de madriers en bouvets, de vingt-deux pieds de long sur dix-huit de large [22 x 18 pieds], consistant en cour, deux chambres à feu et grenier dessus, avec un**

petit cabinet qui est dans la bâtisse, à côté de la dite maison, lequel ferme à clef et ont le dit logis, étant crépi par le dehors, enduit par le dedans et refermé (?) l'étage de haut.

• **Un autre logis, vis-à-vis de celui ci-dessus**

[page 12 de l'original]

contenant vingt-trois pieds et demi de long sur douze de large [23.5 x 12 pieds], aussi de madriers en bouvets, crépi par le dehors et partie enduit par le dedans, consistant en deux petites cours, deux chambres à feu et grenier au-dessus, le surplus de ce qui occupe les dits logis pour leur situation étant employé en cour.

Et est bon ce qui s'est trouvé d'inventorié (?) d'effets à employer au présent inventaire suivant la déclaration du dit **Levasseur**, de tous lesquels biens meubles le dit Levasseur s'est déchargé pour en rendre compte à qui il appartiendra. Et fait ainsi et [...] à Québec, le dit an et jour ci-devant dit, en présence des sieurs **Jacques Leblond** et **Charles Chaboulié** [...], demurant au dit Québec, témoins, qui ont avec le dit tuteur, huissier et notaire signé. Et a le dit subrogé tuteur déclaré ne savoir écrire ni signer, de ce enquis.

Signé : Pierre Levasseur

[Michel] Le Pallieur

Jacques Leblond de Latour

[Charles] Chaboulié

[Guillaume] Roger, notaire

Aujourd'hui, vingt (octobre ?) [...] mil six cent quatre-vingt quinze [20-10-1695], par-devant le dit notaire et témoins ci-après nommés, sont comparus **Pierre Levasseur**, menuisier demurant à la Haute-Ville de Québec, tuteur de ses enfants mineurs — de lui et de dite défunte Marie Magdelaine Chapeau, jadis sa femme — et **Jean Juneau**, habitant de la rivière dite [...], subrogé tuteur élu aux dits mineurs, lesquels ont, [à] savoir le dit Levasseur, déclaré avoir manqué de

1695-10-17

soumettre (?) à biens à employer de son inventaire, qu'il était dû, à Romain Chapeau, seize livres et, au nommé Dumaire, [...] de quinze livres pour [...]

[page 13 de l'original]

qu'il était tenu de lui faire, et aurait représenté **un procès-verbal d'appréciation et d'estimation faite des bâtiments dépendant de la communauté d'entre le dit Levasseur et la dite défunte Marie Magdelaine Chapeau**, duquel la teneur ensuit :

→ **Prisation des bâtiments de Pierre Levasseur,**

étant **maison située sur la rue Montcarmel**, sur vingt-deux pieds de longueur et dix-huit pieds et demi de largeur [22 x 18.5 pieds] :

- [II] s'est trouvé dans la cour pour fondement **deux toises et demie de maçonnerie [= 15 pieds]** jusqu'au rez-de-chaussée, les deux à terminer, **et le four**, le tout ensemble estimés à la somme de deux cent cinquante livres, ci...
- Plus, **pour le crépi de dehors et de la chaux de la dite maison**, estimés à cinquante livres, ci...
- Plus, **pour la charpente**, estimée...
- Plus, **pour la menuiserie**, y compris le bois et la ferrure, estimée à deux cent vingt livres, ci...
- Plus, **deux toises et demie de la cour de la dite maison**, estimée à quarante-cinq livres, ci...
- Item : **une autre maison** appartenant au dit Pierre Levasseur, contenant **vingt-quatre pieds de longueur et douze pieds de largeur [24 x 12 pieds]**, estimée à la somme de quatre-vingt livres, ci...
- Plus, **pour la couverture de la dite maison**, estimée à la somme de trente-neuf livres, ci...
- Plus, **pour la menuiserie et la façon, y compris le bois et la ferrure**, estimée à la somme de cent livres...

1695-10-17

• Plus, pour le crépi et la **cheminée double**, estimés à la somme de cent soixante-dix livre, ci...

TOTAL montant, tant de l'autre part, *à la somme de mil cinquante quatre livres*, ci...

Prisé le présent procès-verbal et l'estimation des bâtiments qui a été faite à Pierre Levasseur de ses deux maisons, se montant le tout, en total, *à la somme de mil cinquante-quatre livres*. Fait ce jourd'hui, vendredi onze de novembre mil six cent quatre-vingt quinze [11-11-1695]. Signé, en fin, **Sébastien Grenat** et **Jean-Baptiste Guay**, et au badisse (?) écrit : « soit la présente estimation, jointe à l'inventaire qui a été fait des autres biens du dit Levasseur. Fait

[page 14 de l'original]

à Québec, ce onze novembre mil six cent quatre-vingt quinze » [11-11-1695]. Signé **R. L. Chartier de Lotbinière de Laqueville**, déclarant et représentant les dits Levasseur et Juinrau au requis acte fait et passé au dit Québec, étude du dit notaire, après-midi [...], ci-devant dits, en présence des notaires (?) **Jean Chevallier** et [...] **Jordain**, lesquels demeurant au dit Québec, après [...] pour [...], qui ont avec le dit Levasseur et notaire signé, à ce présentant. Et a le dit **Juinrau** déclaré ne savoir écrire ni signer, de ce enquis.

Signé : Pierre Levasseur

J. Lainsy (?)

Jean Chevallier

[Guillaume] Roger, notaire

[page 15 de l'original] : **TITRE DE L'ACTE D'INVENTAIRE**

Minutes de l'inventaire des biens de Pierre Levasseur,

veuf de Marie Magdelaine Chapeau,

17 octobre 1695.

[page 16 de l'original] : **LISTE DE DETTES** (de **Pierre Levasseur**)

1695-10-17

Mémoire de ce qui est dû :

- Madame Chapeau : quatre minots de blé, à 3 livres le minot,
- à Marguerite Damien, la petite servante, pour six mois de service : 20 livres.
- à ~~monsieur Pachot~~ : 8 livres. [ainsi biffé sur l'original]
- à Romain Chapeau : 16 livres.
- à Dumais pour six chaises : 15 livres.
- ~~pour cinq pots de vin, en faisant l'inventaire~~ : 6 livres. [ainsi biffé sur l'original]

[page 17 de l'original] : PROCÈS-VERBAL DE L'ESTIMATION DES BÂTIMENTS :

Prisation des bâtiments à Pierre Levasseur d'**une maison** située sur la rue Montcarmel, sur 22 pieds de longueur et 14 pieds et demi de largeur [22 x 14.5 pieds [: Il s'agit de la **2^e maison**] ???

- S'est trouvé dans la cour pour fondement : deux toises et demie de maçonnerie jusqu'au rez-de-chaussée, les deux cheminées et le four, le tout ensemble estimé à la somme de 250 livres.
- Plus, pour le crépi du dehors [et du] dedans de la dite maison : 50 livres.
- Plus, pour la charpente, estimée : 100 livres.
- Plus, pour la menuiserie, y compris le bois et la serrure, estimée à 220 livres.
- Plus, deux toises et demi de la cour de la dite maison, estimée à 45 livres.

Item **une autre maison** appartenant à Pierre Levasseur, contenant 24 pieds de longueur et 12 pieds de large [24 x 12 pieds] : Il s'agit de la **1^{re} maison**], estimée à la somme de 80 livres. ???

- Plus, pour la couverture de la maison, estimée à la somme de 39 livres.

1695-10-17

• Plus, pour la menuiserie et la façon, y compris le bois et la serrure, estimés à la somme de 100 livres.

[page 18 de l'original] : PROCÈS-VERBAL DE L'ESTIMATION DES BÂTIMENTS (suite) :

• Plus, le crépi et la cheminée double estimés à la somme de 170 livres.

TOTAL montant, tant de l'autre part, **à la somme de 1054 livres.**

Certifié ce présent procès-verbal de l'estimation des bâtiments qui a été faite pour Levasseur de ses deux maisons. Se monte le tout estimé : la somme de mil cinquante quatre livres. Fait, ce jour d'hui, vendredi onze de novembre 1695 [11-11-1695].

Signé : Sébastien Grenat

Jean-Baptiste Guay [écrit au son : Janbatis aggu]

Soit la présente estimation, jointe à l'inventaire qui a été fait des autres biens du dit Levasseur, fait à Québec, onze novembre 1695.

Signé : R. L. Chartier de Lotbinière.

REMARQUES :

• **L'inventaire** a commencé, le lundi 17 octobre 1695, et s'est poursuivi, le mardi 18 octobre. Après une journée libre, l'inventaire a repris, le jeudi 20 octobre. **L'estimation des bâtiments** a été faite, le vendredi 11 novembre 1695; et l'estimation s'est terminée avec les signatures officielles des fonctionnaires (pages 17-18 de l'original : document annexé). Puis, le notaire a intégré à l'inventaire l'estimation des bâtiments (pages 13-14 de l'original) »

• **Les personnes impliquées** sont :

- Le veuf à l'origine de la requête : **Pierre Levasseur**;
- Le notaire ayant rédigé l'acte d'inventaire : **Guillaume Roger**;
- Le huissier ayant procédé à l'estimation : **Michel Le Pallieur**;
- Les fonctionnaires pour l'estimation des bâtiments : **Jean-Baptiste Guay, Sébastien Grenat et R. L. Chartier de Lotbinière**;
- Le tuteur de ses enfants mineurs : **Pierre Levasseur**;
- Le subrogé tuteur des enfants mineurs : **Jean-Pierre Juneau**

• **Le prix des estimés** inscrit dans la colonne de droite de l'inventaire, à la fin de chaque article, est **codé** et difficile à déchiffrer.

• **La chambre à feu** dont parle le notaire Roger, en rapportant la description du huissier Le Pallieur, est une chambre avec un foyer pouvant servir à chauffer l'appartement ou/et à cuisiner.